Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 25 (1917)

Heft: 6

Artikel: L'année de la misère en Suisse et plus particulièrement dans le Canton de Vaud : 1816-1817

Autor: Henrioud, Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-20990

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

clause du fief n'étant pas insérée dans les reconnaissances concernant ce bâtiment, ce serait une *erreur vulgaire* que de prétendre que l'assujettissement au fief y est néanmoins renfermé implicitement. Et ils s'empressent d'ajouter que « *c'est là une erreur dont Monsieur l'Acteur n'est pas capable, car il n'y a que les ignorants en l'art commissariat qui puissent y tomber* » !

Quant au style qui n'avait pas l'heur de plaire à Monsieur le secrétaire Dufresne, il faut reconnaître, à l'honneur de l'écrivain montreusien, qu'il n'était pas du tout empêtré. Et d'une façon générale, dans les suppliques, mémoires et répliques, le style communal soutenait avantageusement la comparaison avec le français baillival, digne ancêtre du français fédéral.

P. HENCHOZ.

L'ANNÉE DE LA MISÈRE EN SUISSE
et plus particulièrement dans le Canton de Vaud
1816-1817.

(SUITE)

II. — ÉPHÉMÉRIDES.

1816.

8 et 11 janvier. — La Municipalité de LAUSANNE fixe comme suit, par livre, le prix du pain et de la viande :

Bœuf et vache gras, 10 crutz ; mouton et brebis gras, 10 crutz ; veau gras, 8 crutz ; pain blanc, 6 crutz ; pain de l'évêché, 5 $^1/_2$ crutz; pain moyen, 4 $^3/_4$ crutz.

12 février. — MORGES. Le prix de la viande est fixé, par livre, comme suit :

Bœuf, 12 $^1/_2$ crutz ; mouton, 10 crutz ; veau, 7 crutz.

29 mars. — Le Département des finances constate la

hausse du prix des grains[1], envisage la perspective d'une mince récolte et propose de remettre en vigueur une loi abrogée qui interdisait l'exportation du blé et en permettait l'importation. Le Conseil d'Etat prend en conséquence un arrêté prohibant la sortie à l'étranger des grains en nature ou convertis en farine ou en pain.

12 avril. — Vu le renchérissement des grains et le peu d'apparence d'une bonne récolte, le C. E.[2] décide d'inviter la *Société d'économie et d'agriculture* à recommander aux cultivateurs, par sa feuille périodique, de planter davantage de pommes de terre. On pense que de telles mesures prises d'une manière ostensible par le Gouvernement pourraient donner des craintes, jeter l'alarme et provoquer par là même un renchérissement. — Adoption d'un arrêté prohibant jusqu'au 1er juillet 1816 l'exportation des pommes de terre.

Le Gouvernement cherche des personnes disposées à faire des achats de grains à l'étranger.

13 avril. — Adoption d'un arrêté relatif à l'importation des grains. La perception de l'impôt extraordinaire de consommation auquel l'entrée des froments et autres grains ainsi que des farines, est assujettie (loi du 29 mai 1805) est suspendue à dater de ce jour jusqu'au 31 mai prochain.

5 juillet. — La *Gazette de Lausanne* rassure ses lecteurs au sujet des taches que les astronomes ont observées dans le soleil et qui paraissent avoir fait naître des suppositions alarmantes.

8 juillet. — Le Gouvernement bernois prohibe par une ordonnance la sortie des grains.

[1] La moyenne des mercuriales du marché de Lausanne a été, pour les 3 derniers mois, de 29 batz 3 rappes par quarteron. Pour les 6 mois précédents, elle avait été de 27 b. 2 $^1/_2$ r., puis de 28 b. 1 r. En 1814 et dans les 6 premiers mois de 1815, les prix étaient tombés fort au-dessous de 25 batz.

[2] C. E. = Conseil d'Etat vaudois.

10 juillet. — Le Département des finances présente au C. E. le rapport qui lui a été demandé sur les mesures qu'il pourrait y avoir à prendre au sujet du renchérissement extraordinaire des grains. Il préconise de prendre des mesures tendant à conserver dans le canton les grains qui peuvent s'y trouver et de favoriser l'importation des grains de l'étranger.

Les grains ayant subitement renchéri, vu l'exportation qui s'en est faite, le C. E. défend l'exportation des pommes de terre et de tous les légumes farineux.

12 juillet. — On signale des accaparements de grains qui se sont faits sur le dernier marché d'*Yverdon.* Le Conseil d'Etat donne à ce sujet des instructions aux Municipalités de Lausanne et d'autres communes, possédant un marché.

La Municipalité de LAUSANNE décide qu'il y a lieu de faire un achat de 100 sacs de froment ou d'épeautre dans le canton de Berne et de faire acheminer ce grain immédiatement sur cette ville. Cet achat ne put s'effectuer, à cause des mesures prises par le Gouvernement de Berne.

17 juillet. — A PARIS, les colporteurs ont vendu un récit intitulé : *Détails sur la fin du monde.* Cette catastrophe était attendue pour le 18 juillet.

23 juillet. — La *Gazette de Lausanne* contient l'entrefilet suivant :

« Le 18 juillet est passé et cette journée, qui devait être » marquée par le plus effroyable cataclysme, n'a offert « d'autre merveille que le retour du beau temps. Quelques » personnes, même éclairées, avaient vu dans les taches du » soleil un commencement d'extinction de cet astre. »

25 juillet. — M. PANCHAUD-LAHARPE écrit de Berne au Département des finances qu'il a acheté pour le Gouvernement, fait gruer et partir 221 quarterons de seigle à 27 batz le quarteron et 600 quarterons d'épeautre à 41 $^1/_2$

batz. Il ajoute qu'il va partir pour Soleure et que s'il y a lieu, il poussera jusqu'à Aarau pour continuer les achats.

Le Département des finances fait la récapitulation des achats de grains déjà faits par l'Etat. Ils s'élèvent, à cette date, à 440 sacs, non compris ce qui a été empletté dans les premiers moments, de M. de Loys.

On écrit à M. Panchaud-Laharpe pour le prier de ne pas faire d'achats ultérieurs et l'inviter à rentrer à Lausanne.

27-31 juillet. — Plusieurs personnes des environs d'Yverdon assurent avoir ressenti une secousse de tremblement de terre dans la nuit du 27 au 28 juillet. Les eaux du lac de Neuchâtel ont haussé d'environ 2 pouces de France, du 27 au 31 de ce mois.

3 août. — Le landamman en charge fait part au C. E. d'une proposition faite par la maison Bazin, de Marseille, de fournir des blés étrangers à la France.

« On observe que ces blés ont baissé parce qu'étant arrivés à Marseille après la récolte, on ne trouve pas à les y vendre et qu'on est dans le cas de les réexporter. »

8 août. — Le Département des finances expose verbalement que la provision de grains de l'Etat est près d'être épuisée et qu'il conviendrait d'envoyer quelques personnes de confiance au dehors, notamment dans le Pays de Gex pour l'augmenter, afin de continuer comme précédemment les versements sur les marchés jusqu'à la prochaine récolte.

Le C. E. adopte ce préavis.

9 août. — Moudon. Depuis quelques semaines, les habitants les plus aisés de cette ville ont fait une souscription qui a produit environ 50 louis destinés à fournir du pain aux pauvres, en proportion de leurs besoins. Le Gouvernement, informé de cet acte de bienfaisance, s'est empressé d'en exprimer sa satisfaction particulière. (Le C. E. fit de même pour d'autres localités qui avaient distribué des secours).

12 août. — Combremont-le-petit. On commence les moissons de seigle.

13 août. — Les nouvelles des diverses parties de la Suisse parlent des malheurs causés par les inondations.

Le C. E. renvoie au 1er octobre l'ouverture de la chasse, l'intempérie des derniers mois ayant généralement retardé la récolte des grains.

14 août. — Le Gouvernement de Berne ordonne qu'une collecte générale sera faite à l'occasion du Jeûne, en faveur des victimes des inondations.

15 août. — Orbe. Une souscription vient d'être faite en faveur des pauvres non bourgeois de cette ville. Le C. E. accorde 6 sacs d'épeautre à prix réduit.

28 août. — Le C. E. discute la question de savoir s'il y aurait lieu de faire quelques approvisionnements en grand pour l'année prochaine, ou si l'on doit abandonner ce soin au commerce. Il décide d'écrire au Bourguemestre de Zurich, Président de la Diète, pour le prier de vouloir bien faire les démarches nécessaires afin d'obtenir du Gouvernement français le transit et la sortie des grains qu'on pourrait faire venir de Marseille ou de tel autre port de la Méditerranée. Le Canton de Vaud s'inscrit pour cent mille quintaux.

M. Blanchenay, Conseiller de commerce suisse à Marseille, avait attiré l'attention de la Diète sur le fait que quelques individus, prévoyant les besoins de la Suisse, avaient demandé à la Direction des Douanes en cette ville des permis d'exportation par terre, soit la faculté de transit des blés d'origine étrangère.

30 août. — Le Département des finances émet l'idée d'envoyer une lettre-circulaire aux Juges de paix pour les inviter à engager les Municipalités des communes les plus considérables à faire des achats de grains à l'étranger afin

d'assurer la subsistance de leurs ressortissants et de maintenir les prix à un taux qui ne soit pas trop élevé.

Le C. E. ajourne cette mesure et décide de faire prendre des renseignements aussi exacts que possible sur l'état de la récolte dans les diverses parties du canton.

31 août. — Le Vorort donnant suite à la demande du C. E. du 28 août, charge M. de Tchann, son Représentant à Paris, de faire les démarches nécessaires auprès du Gouvernement français.

1er septembre. — On commence les moissons de froment à Combremont-le-Petit.

7 septembre. — Le C. E. considérant que le haut prix auquel se sont élevés les comestibles doit faire renoncer pour le moment à tout moyen d'utiliser les pommes de terre autrement que pour la nourriture de l'homme, défend, sous des peines sévères, de les distiller.

Le C. E. décide de charger le Département de l'intérieur de voir si, comme cela a lieu dans des pays du Nord, on ne pourrait pas tirer parti, pour la nourriture des hommes, de la mousse d'Islande (lichen Blandicus) qui se trouve en abondance sur les montagnes du canton.

9 septembre. — Le C. E. décide de demander au canton directeur de faire des démarches diplomatiques pour obtenir des Gouvernements du Piémont et de la Lombardie la libre extraction de 100,000 quintaux de blé, pour le cas où le Gouvernement français en refuserait le transit.

19 septembre. — Le Conseiller d'Etat DE LA HARPE est désigné pour se rendre à Marseille. Il pourra empletter jusqu'à 30,000 quintaux de blé. Il est autorisé à conférer avec les agents d'autres Gouvernements suisses sur cette place afin d'éviter les effets de la concurrence.

20 septembre. — LA SARRAZ. La Municipalité décide qu'il

ne sera plus fait qu'une sorte de pain qui doit être un bon pain moyen.

21 septembre. — Le Vorort fait savoir qu'il va faire des démarches pour obtenir le libre transit des blés achetés par les cantons suisses dans les ports de Gênes et de Trieste.

25 septembre. — L'ouverture de la chasse est renvoyée au 1er novembre, la récolte des grains n'étant pas encore faite dans toutes les parties du canton.

27 septembre. — La notice sur les comestibles, par M. DE LOYS, se vend dès aujourd'hui au profit des pauvres chez M. André Fischer, libraire à Lausanne, avec un appendice contenant des avis utiles qui doivent être mis en pratique dans le mois d'octobre au plus tard.

30 septembre. — LAUSANNE. M. le Syndic expose que les boulangers lui ont fait part de l'extrême embarras dans lequel ils se trouvent pour se pourvoir des grains nécessaires à leurs établissements. Ils l'ont prié de demander l'intervention du Gouvernement pour leur procurer 100 à 200 sacs des grains qui viennent du Brisgau. Le Département des finances a répondu que l'approvisionnement des marchés n'étant pas encore assuré, c'était à regret qu'il ne pouvait satisfaire à cette demande.

3 octobre. — MM. MURET-FASNACHT et BURNAT sont envoyés en Allemagne avec la mission d'acheter 20,000 quintaux de blé, si les prix leur paraissent favorables.

Même jour. — M. THÉODORE RIVIER fournit à M. le Conseiller de la Harpe des lettres de crédit destinées à lui procurer les fonds nécessaires pour les achats de blé, qu'il est chargé d'opérer à l'étranger pour le compte de l'Etat. Celui-ci remettra à des maisons de Paris, par l'entremise d'une banque de Lausanne, la contre-valeur des payements faits à M. de la Harpe.

11 octobre. — La commune de LAUSANNE prête 2000 livres

à la Direction des pauvres habitants de cette ville, pour lui permettre d'acheter en Piémont du riz destiné aux soupes économiques.

12 octobre. — Le Département des finances vient d'arrêter 400 sacs de froment pour l'approvisionnement du PAYS D'EN HAUT et de la VALLÉE DE JOUX jusqu'à l'arrivée des grains de la souscription.

Le C. E. décide qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, à continuer la vente des grains de l'Etat sur les marchés.

18 octobre. — Le C. E. accepte les offres de Sylvius Dapples de lui fournir 100,000 francs de Suisse à 5 %, plus ½ % de commission.

21-23 octobre. — Les députés des cantons occidentaux se réunissent en conférence à BERNE pour discuter du rétablissement de la libre circulation des denrées dans l'intérieur de la Suisse. (Cette conférence, à laquelle prit part le Conseiller d'Etat CLAVEL, n'eut pas de résultat pratique en ce qui concerne le canton de Vaud).

22 octobre. — Le C. E. décide de rompre les négociations entamées avec des banquiers de BALE, qui demandent un taux trop élevé.

23 octobre. — Après avoir pris connaissance du rapport du professeur Struve et de M. Bischoff, on renonce à l'emploi de la mousse d'Islande pour la nourriture de l'homme.

30 octobre. — Réponse du duc DE RICHELIEU concernant l'extraction des ports de France de 100 mille quintaux de blé. Les emmagasinements du port de Marseille ne sont pas assez considérables pour permettre, dans la situation où se trouve la France, des prélèvements pour le canton de Vaud. Par contre, les grains que ce canton ferait venir du Levant ou de toute autre contrée pourront transiter par le territoire français.

Novembre. — La Bibliothèque Universelle recommande

comme particulièrement utile la méthode anglaise d'enlever les germes de la pomme de terre et de les conserver dans du son, à l'abri de la gelée, pour les planter au printemps.

2 novembre. — M. DE LA HARPE écrit de GÊNES (26 octobre) qu'il vient d'arrêter 18,000 émines, soit 32,400 quintaux de blé. Il dit qu'il vaudrait mieux faire passer ces blés par Marseille et Genève (que par une autre route); qu'ainsi ils ne reviendraient pas au delà de 50 batz la mesure de Lausanne. Il demande de nouveaux crédits. On avait autorisé l'achat de 50,000 quintaux (dont 20,000 en Allemagne).

Cette quantité est insuffisante au moment où l'on apprend de tous les points de l'Europe que des besoins se font sentir, que des achats se préparent et que les pays d'où l'on espérait recevoir des grains n'ont pas davantage que pour leurs propres besoins. On décide donc de faire acheter encore 50,000 quintaux de blé.

On s'en rapporte à M. de la Harpe pour les transports en lui témoignant toutefois le désir qu'il fasse remettre au sieur PASCHOUD (de Vevey) un millier de quintaux pour les transporter par le Simplon, afin d'en accélérer l'arrivée.

Même jour. — Le sieur JAUNIN, cadet, à Vevey, offre 127 sacs de froment du Brisgau, à 28 francs 5 batz 8 rappes le quintal de marc, et 140 sacs de froment de Bavière, à 26 francs 7 batz, rendus franco à Morges, Vevey ou Lausanne.

Le Conseil d'Etat autorise le Département des finances à négocier cet achat si on peut l'obtenir à un prix un peu plus bas.

7 novembre. — M. le Lieutenant (du C. E.) fait connaître la situation fâcheuse où se trouvent les habitants de la VALLÉE DE JOUX sous le rapport des approvisionnements. La récolte d'orge y a été très petite, les pommes de terre ont donné très peu et les avoines ont été gelées.

Le Conseil d'Etat décide d'envoyer à la Vallée et dans

les régions de montagne les premiers grains qu'on recevra.

Même jour. — Le C. E. décide d'organiser des *gardes bourgeoises.*

8 novembre. — La Municipalité de VEVEY offre de verser dès à présent 15,000 francs à compte sur la souscription pour les grains.

9 novembre. — M. BURNAT écrit de Bâle qu'il a opéré un petit achat de 60 sacs de froment (de 200 livres de marc chacun) et qu'il a l'espoir d'en acheter encore 200 sacs cette semaine. La qualité en est très belle.

Une partie arrivera par eau et sera rendue à Yverdon au prix de 26 francs 5 batz le quintal de marc; le reste sera expédié par terre et reviendra à 28 francs le quintal de même poids.

Même jour. — Une lettre de Marseille (4 novembre) annonce que M. DE LA HARPE, de concert avec M. Odier, a acheté 4000 charges de blé, moitié pour Vaud, moitié pour Genève. Ils expédieront 4 à 5 cents sacs par terre et le reste par eau. Le quintal de marc reviendra tout au plus à 25 francs de Suisse, rendu dans les entrepôts du canton de Vaud.

Même jour. — M. GROSJEAN-AUTRAN, de Morges, soumet au Conseil d'Etat un projet tendant à diminuer le prix du pain par le mélange d'une certaine quantité de fèves du Levant avec la farine de froment. Ces fèves reviendraient à 17 livres 5 batz au plus le quintal de marc. On pourrait en faire acheter un chargement qui se trouve en quarantaine à Marseille.

Le Conseil autorise cet achat, à la condition que les fèves soient de bonne qualité.

(Dans le cercle de la Tour-de-Peilz, on fit usage de fèves qui avaient beaucoup d'analogie avec celles du Levant).

12 novembre. — On vendange à MORGES.

16 novembre. — Vu la cherté du blé en Allemagne, le

C. E. autorise M. DE LA HARPE à porter ses achats dans le Midi jusqu'à 60,000 quintaux.

20 novembre. — M. BURNAT écrit de Bâle (18 nov.) qu'il a empletté 3100 sacs de blé au prix de 47 à 51 francs le sac pesant de 196 à 205 livres. Huit cents sacs sont en route pour Soleure et dans le courant de la semaine tous ces achats seront chargés. Il a arrêté, chez MM. EHINGER & Cie, 100,000 francs pour 6 mois, à 2 $^1/_4$ $^0/_0$, commission comprise.

21 novembre. — LA SARRAZ. La Municipalité décide de faire une vente de chênes pour subvenir à l'entretien des pauvres.

3 décembre. — Le C. E. fixe à 8 quarterons de grains et à 8 quarterons de pommes de terre le quantum des denrées qu'un ressortissant d'un autre canton peut exporter au moyen d'un billet de besoin. Les billets de l'espèce ne vaudront que pour leur porteur et pour une seule famille. (Des abus avaient été constatés dans l'emploi de ces billets).

5 décembre. — Le C. E. décide d'écrire à M. DE TCHANN, le Chargé d'affaires de Suisse à Paris, pour lui faire connaître qu'on a fait des achats de blé en Italie et que ces blés doivent passer par la France. On a des craintes au sujet du transit de ces grains et on le prie de parler à M. de Richelieu afin qu'il provoque les précautions nécessaires.

Même jour. — Le C. E. s'occupe de l'affaire des boulangers de MORGES et conseille la fermeté à la Municipalité de cette ville.

7 décembre. — M. PERDONNET écrit de Paris qu'il disposerait de 100,000 francs (pour le payement des blés de la souscription); mais il désire que cette somme lui soit remboursée dans l'espace d'un mois, avec un intérêt de 5 $^0/_0$. Il a fait des démarches auprès d'autres maisons. MM. DELESSERT & Cie fourniraient 150,000 francs à 3 mois, renouvelables et sans commission, se réservant seulement l'exactitude

des payements. D'autres maisons témoignent de bonnes dispositions. On remercie M. Perdonnet, se bornant à accepter l'offre de MM. Delessert & Cie, pour le crédit de 150,000 francs, sauf à profiter plus tard des avantages offerts par d'autres maisons.

12 décembre. — Grand concert de bienfaisance à Lausanne.

16 décembre. — Défense est faite aux ressortissants du canton de Vaud, sous peine de 4 francs d'amende par quarteron, d'aller moudre dans celui de Fribourg.

17 décembre. — Le Gouvernement d'Appenzell a député à Munich et à Stuttgart M. le landammann Zellweger pour obtenir des facilités dans l'exportation des grains. Plusieurs gouvernements cantonaux ont également fait des démarches dans ce but auprès de ces deux cours et auprès de celle de Karlsruhe.

1817

Lausanne. *Après le Nouvel-An.* — Le blé coûte 85 batz le quarteron (13,704 centimètres cubes); les pommes de terre, 25 batz.

2 janvier. — M. de Tchann, Chargé d'affaires de Suisse à Paris, annonce qu'il a communiqué à S. Exc. M. de Richelieu le contenu de la lettre du Conseil d'Etat du 5 septembre 1816, relative au transport des blés achetés à Gênes et à Livourne. S. Excellence lui a dit que les mesures étaient prises partout pour que le transit des blés pour la Suisse ne souffrît point de difficulté.

3 janvier. — Le C. E. examine un projet de traité à conclure avec les entrepreneurs de charrois pour le transport de nos blés de Lyon à Coppet, au prix de 6 francs par quintal de marc, tous frais à leur charge. On cite les entrepreneurs qui seraient disposés à traiter à ces conditions.

4 janvier. — Le C. E. adopte un rapport du Département

de l'Intérieur sur la situation pénible des habitants de la paroisse de SAVIGNY. Le juge de paix de Lutry sera invité à faire accélérer l'établissement d'un comité de secours à Savigny, ainsi que les collectes qui doivent se faire en faveur des habitants de cette paroisse. Le juge de paix de Cully sera également invité à provoquer incessamment tant l'établissement d'un tel comité pour la partie de cette paroisse qui dépend de Villette, que la levée de collectes en faveur des pauvres de ce ressort. L'un et l'autre de ces juges de paix seront chargés de stimuler les Municipalités respectives afin qu'elles prennent des dispositions plus efficaces pour secourir leurs administrés dans ces temps de besoins extraordinaires.

On fera remarquer que l'obligation de secourir les pauvres concerne d'abord et essentiellement les communes et que la bourse de l'Etat se trouve actuellement très surchargée; que, cependant, si les moyens des communes intéressées et les subsides locaux ne pouvaient suffire et qu'il y eût quelques cas particulièrement graves et urgents, le Conseil d'Etat verra ce qu'il y aura à faire.

6 janvier. — Le C. E. accorde 48 livres à la commune de BUCHILLON pour les secours les plus nécessaires. Il fait observer qu'on devrait trouver des secours chez les classes aisées et qu'il faut en chercher là. Il ne peut accorder le subside de 10 batz par pauvre et par semaine, qui a été sollicité.

17 janvier. — Le bureau des blés expose qu'il a fait à toutes les communes ayant participé à la souscription, une première répartition des grains qui sont entrés, à raison d'une livre de blé par franc. Il y a des grains dans plusieurs entrepôts des principaux marché du canton. La majeure partie des communes, à l'exception de celles des montagnes auxquelles il sera fait incessamment une nouvelle distribution,

sont approvisionnées pour quelque temps. Il est urgent de se procurer par le produit des ventes une partie des fonds nécessaires au remboursement des avances faites pour les achats et transports. Le C. E. autorise, en conséquence, la mise en vente des blés, au prix courant, dans tous les principaux lieux de marché, si le Département des finances ne peut se procurer de l'argent d'une autre manière.

16 janvier. — Ste-Croix demande une nouvelle distribution de grains.

20 janvier. — M. de la Harpe est autorisé à rentrer dans le canton, attendu que les opérations de réception et de réexpédition des grains à Lyon sont organisées. (Vers le 25 janvier, il était de retour à Lausanne).

Même jour. — Renvoi au Département de l'intérieur d'une pétition de la Municipalité de Cremin tendant à obtenir un secours pour aider les pauvres à sa charge.

21 janvier. — Les premiers transports des grains achetés par le Gouvernement et qui transitent actuellement par la France méridionale sont arrivés jeudi soir à Ouchy. On en a distribué de suite aux communes. De nouveaux transports sont successivement attendus, et toutes les mesures sont prises par le Gouvernement pour en accélérer l'arrivage. Ces circonstances ont eu déjà une influence heureuse sur les prix. Les grains, d'ailleurs, abondent sur nos marchés et leur quantité excède maintenant les demandes. Le vin éprouve également une baisse, inséparable de la diminution que la consommation a généralement éprouvée.

22 janvier. — Le C. E. refuse à Jean-Daniel Mury, de Vallamand, la permission d'exporter à Neuchâtel 24 mesures de pommes de terre.

5 mars. — Deux membres de la Commission spéciale établie à Berne pour l'entreprise de l'*abaissement des lacs de Bienne, de Neuchâtel et de Morat* — MM. les colonels Koch

et FISCHER — se sont présentés pour avoir avec le Département de l'intérieur une conférence préliminaire.

Les délibérations ont fait mention des inondations que les contrées riveraines de ces lacs et de la Thièle ont éprouvées, surtout l'année dernière, et auxquelles elles demeurent exposées.

Le Gouvernement de Berne est dans l'intention de porter remède à cet état de choses et demande l'appui financier des cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel et de Genève.

Le projet de Berne évalue les travaux nécessaires à 2 millions de francs anciens.

Le C. E. vaudois est d'accord en principe sur ces travaux, mais il invoque la difficulté des temps et les énormes dépenses qu'il a supportées et ne veut se lier en aucune manière.

6 mars. — Les communes de STE-CROIX, BULLET et MAUBORGET demandent une provision d'orge. La quantité d'orge en magasin étant insuffisante, on leur envoie de l'orge mélangé de poisettes et d'avoine.

7 mars. — Le Préfet de Gruyères a invité la commune de Montreux, qui possède des fonds rière Montbovon, à participer à l'entretien des pauvres de cette dernière localité.

8 et 11 mars. — Les prix ayant haussé depuis quelque temps, le C. E. prend de nouvelles mesures pour empêcher l'accaparement des denrées. Il décide entre autres que, pour le moment, on ne vendra pas de grains aux boulangers.

14 mars. — *Un tremblement de terre* assez violent a été ressenti dans tout le canton, ainsi qu'à Berne, à Neuchâtel, à Genève et en Savoie. Plusieurs secousses successives ont été perçues dans l'espace d'une minute. Presque partout, les oiseaux placés dans les cages ont été précipités des appuis sur lesquels ils dormaient. A Yverdon, un tableau solidement suspendu à un mur a été jeté sur le plancher. Dans une

autre maison, un plafond en gyps, presque neuf, a été fendu en plusieurs endroits. Vingt-quatre heures auparavant, quelques personnes avaient été frappées d'un coup violent mais sourd, comme une espèce de détonation souterraine. En général, on a remarqué dans les murs une sorte de craquement qui s'est prolongé même après la secousse.

14 mars. — Ensuite d'une lettre peu rassurante adressée d'Orbe à la Commission de police, le C. E. décide, notamment, de faire envoyer des grains à Orbe et à Ste-Croix et d'en expédier tous les 8 ou 15 jours, contre payement moitié comptant, moitié dans le délai de deux ou trois mois, aux communes qui en auraient besoin.

15 mars. — La Municipalité de Vaulion demande 150 sacs d'orge pour subvenir aux besoins de ses administrés et pour ensemencer les terres. Le bureau des blés ne peut fournir que 17 sacs d'orge pur et 25 sacs d'orge mélangé.

18 mars. — Circulaire du C. E. aux Municipalités au sujet de la reprise de la vente des blés en magasin.

Les commissaires des grains reçoivent l'ordre de ne vendre pour le moment qu'aux particuliers qui font eux-mêmes leur pain pour leur propre usage.

21 mars. — Lausanne. Les boulangers ont paru en Municipalité au nombre de 25. Il leur a été fait part de la mesure qui exige qu'ils fassent au moins deux fournées de pain par jour, l'une de pain de l'Evêché, l'autre de pain moyen, sous peine de 4 francs d'amende.

20 et 22 mars. — Circulaire aux commissaires des grains. Ils devront fixer deux jours par semaine pour le vente aux particuliers.

Il a été créé 12 entrepôts de grains, savoir : Aigle, Vevey, Pays-d'Enhaut, Lausanne, Morges, Rolle, Nyon, La Vallée, Orbe, Yverdon, Moudon et Payerne.

24 mars. — Lausanne. A partir de ce jour, il est défendu

aux boulangers de fabriquer d'autre pain que celui des trois espèces usitées. Le pain devra être vendu à la livre, aux prix fixés successivement par la ville.

25 mars. — Malgré la cherté des comestibles et les bas prix du travail des artisans, la Caisse d'Epargne du CHENIT, fondée au commencement de 1816, a déjà reçu environ 2700 francs.

28 mars. — M. le Professeur LERESCHE demande à l'Etat, au nom du Comité chargé de faire préparer les soupes économiques, une quantité de sel assez forte, afin de satisfaire aux besoins qui sont grands. Il a distribué en février 37,800 portions de soupe, dans lesquelles il est entré 71 quintaux de sel. Il lui en est accordé 89 quintaux.

28 mars. — L'établissement de secours de la commune du CHENIT sollicite un envoi de fèves, d'orge et d'avoine, pour en fabriquer du pain et le distribuer aux familles. Comme on n'a pas d'avoine et qu'on réserve l'orge pour les semailles, le C. E. accorde 15 sacs de fèves au prix de 20 livres le quintal de marc.

29 mars. — Le Conseil communal de GRANDSON expose la pénurie dans laquelle se trouve cette localité et demande un entrepôt, ou des blés pour la somme de 4000 francs qu'il a souscrite. L'entrepôt est refusé, mais il est fourni 65 sacs de blé.

1er avril. — Il existe encore 2000 quintaux de grains dans les magasins de la Ville de LAUSANNE. La Municipalité accepte, sous réserve de l'approbation du Conseil communal, une offre de 1000 quintaux de grains venant d'Odessa, faite par M. Marcel, intendant des péages.

11 avril. — LAUSANNE. La Municipalité décide de fournir du pain aux pauvres à un prix inférieur à la taxe ordinaire.

15 avril. — Le tableau suivant indique, en crutz, la progression du prix de la livre de pain à LAUSANNE en 1816 et 1817.

Taxes de la Municipalité :

	1816				1817
	8 avril	*27 mai*	*6 juillet*	*10 août*	*15 avril*
Pain blanc	7	8	10	supprimé	12 1/4
» de l'évêché	6	7	8 3/4	10 1/4	11 1/4
» moyen	5 1/4	6	7 1/4	8 3/4	10

19 avril. — Le prix du froment destiné à être vendu dans les greniers de l'Etat est fixé à 30 francs le quintal de marc pour celui du Midi, et à 29 francs pour celui d'Allemagne.

29 avril. — Le Petit Conseil de Bale publie une proclamation sur la misère actuelle. Il invite ses ressortissants à la sobriété, à des mœurs austères et à la résignation chrétienne. En même temps, il interdit la danse, les repas publics et les grandes fêtes de mariage, sous peine de 10 francs d'amende pour chaque contrevenant.

30 avril. — Circulaire du C. E. aux Municipalités pour prévenir quelques abus constatés dans la délivrance des billets de besoin. On a fait de ces billets des objets de spéculation. Il est fait défense de délivrer des billets de besoin aux personnes qui ont des provisions chez elles ; à celles qui ont revendu le blé précédemment délivré par les greniers; à celles qui remettraient leurs billets de besoin aux boulangers, blatiers, meuniers, fourniers, aubergistes, ou aux individus pauvres secourus par les communes.

Avril. — Orbe. Le froment coûte 85 et 90 batz la mesure (14,259 centimètres cubes); les pommes de terre, 21 à 22 batz.

Fin avril et commencement *de mai.* — La livre de pain coûte : à Romainmotier 3 1/2 batz ; à Orbe 4 batz et 1/2 crutz ; à Fleurier 4 1/2 batz ; à La Chaux-de-Fonds 5 batz.

Mai. — Genève. Le bastion bourgeois, destiné à un jardin botannique, a été défriché, fumé et planté de pommes de terre. On distribue des avis imprimés, contenant l'instante prière de retrancher les yeux soit germes des pommes de terre

qu'on consomme dans les ménages de la ville. Ces germes sont recueillis tous les deux jours par des gens préposés à cet effet, et ensuite répartis dans les campagnes pour être plantés.

12 mai. — Le C. E. consent à prêter 500 sacs de blé à Zurich, quantité à prendre sur un envoi commandé à Gênes par ce canton.

19 mai. — Le bureau des blés refuse de nouveaux envois à la commune de Burtigny qui en a déjà reçu 10 quintaux pour ses pauvres.

20 mai. — MM. Févot et Bugnion, à Lausanne, se chargent de recevoir des dons pour les pauvres d'Appenzell.

23 mai. — Des amis de l'humanité à Ste-Croix ayant sollicité des secours auprès de divers particuliers du canton, afin d'adoucir la situation de cette commune, où les privations et les souffrances se font si vivement sentir, expriment leur gratitude à ces personnes pour les dons reçus ; ils témoignent particulièrement leur sensibilité à des personnes de Vevey qui, quoique en petit nombre, ont fait parvenir dernièrement des charités de leur argent, montant à près de 17 louis. (C. Thévoz, pasteur, à Ste-Croix).

30 mai. — Buchillon demande des secours pour les pauvres qui sont au nombre de 78. On a déjà frappé aux portes des gens aisés de la région et on n'ose plus le faire. Il faudrait 210 livres pour empêcher ces malheureux de périr de faim d'ici à la prochaine récolte. Le Département des finances constate que sur ces 78 pauvres, il y a 33 récidivistes qui sont originaires d'autres communes. Il propose d'accorder 50 livres et de faire contribuer les communes intéressées à l'entretien de ces 33 individus.

2 juin. — Adoption d'un projet de décret qui confirme jusqu'au 31 mai 1818 le pouvoir extraordinaire conféré au Conseil d'Etat pour restreindre le commerce des denrées

selon les circonstances, et pour prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'approvisionnement du canton.

3 juin. — Le Gouvernement vaudois vient de faire une troisième distribution de secours adressée aux divers comités de bienfaisance, ou aux pasteurs. Ceux-ci, dans leur assemblée annuelle, ont exprimé leur sensibilité et la reconnaissance de leurs paroisses.

6 juin. — La Sarraz. La livre de pain blanc coûte 17 crutz et celle de pain bis, 14 crutz. La grosse viande et le mouton se payent 13 crutz la livre; le veau, 8 crutz.

Le vin vieux coûte 15 1/2 batz le pot.

15 juillet. -- Vu l'état des approvisionnements et l'approche des récoltes, le Gouvernement vaudois révoque les mesures extraordinaires qu'il avait prises touchant la circulation des denrées dans le canton.

19 août. — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie à Rougemont dans la nuit du 13 au 14 août.

29 août. — Vu la baisse générale des prix, le C. E. permet aux Suisses d'autres cantons d'acheter des grains et des denrées sur les marchés du canton et de les exporter. Une exception est faite pour les pommes de terre et les avoines.

1er septembre. — Le tableau suivant montre la hausse, puis la baisse, en crutz, de la livre de pain à Morges, en 1817.

Taxe municipale :

	3 avril	*21 avril*	*28 avril*	*14 juillet*	*1er septembre*
Pain blanc	13	13 1/4	14	12	8 1/2
» moyen	12	12 1/4	13	11	7 1/2
» bis	10	10 1/4	11	9	6 1/2

5 septembre. — Le Gouvernement de Fribourg a révoqué l'arrêté du 18 décembre 1816, qui interdisait les spectacles ainsi que les danses publiques et particulières.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Recueil des lois et arrêtés du canton de Vaud* pour 1816 et 1817, 2 volumes.
2. *Circulaires du Conseil d'Etat* aux Juges de paix, aux Municipalités, etc.
3. *Notice sur la composition et la préparation des soupes économiques.* Lausanne, octobre 1816.
4. *Feuilles d'agriculture*, Lausanne 1817.
5. *Gazette de Lausanne*, 1816 et 1817.
6. *Almanach de Berne et Vevey* pour 1818.
7. *Mandements vaudois du jeûne fédéral,* 1816, 1817 et 1818. (Département de l'Instruction publique et des cultes.)
8. *S. Descombaz :* Histoire du canton de Vaud racontée aux enfants et aux jeunes gens, p. 241/242.
9. *Chronique de Ste-Croix*, du régent Pierre-Daniel MARGOT. (Revue historique vaudoise, 1894.)
10. *Vulliet et Rochat :* Histoire populaire illustrée du Pays de Vaud, p. 374-378.
11. *J. Ogiz :* Histoire de Lasarraz, p. 117-119.
12. *Histoire de Romainmotier*, p. 150-151.
13. *Vallotton-Aubert :* Vallorbes, Esquisse historique, p. 200-202.
14. *Alf. Cérésole :* Notes historiques sur la ville de Vevey, p. 109.
15. *Eug. Mottaz :* L'année de la misère. (Le Bon Messager pour 1916.)
16. *Conteur vaudois :*
    a) 21 mars 1908. (Alf. MILLIOUD : L'année de la misère : Notes du ministre de Combremont, H.-L. DUTOIT.)
    b) N° 5 de 1909. (Oct. CHAMBAZ : Miettes historiques tirées des Archives de ROVRAY.)
    c) 8 janvier 1916. (Oct. CHAMBAZ : Notice sur l'année de la misère et d'autres années, d'après le Livre de raison de la famille DÉTRAZ de Combremont.)

d) Relation d'un habitant de Villeneuve, J. Eckardt, sur l'année 1816.

e) 15 janvier 1916. (M. Henrioud : L'année de la misère, Un peu partout. J. Dumur : Extrait de la « Chronique de la famille Dumur de Grandvaux par Benj. Dumur ».)

f) 29 janvier 1916. (Années de misère, extrait du Livre-mémoire de David Grand, vigneron, de Vevey. — J. Dumur : Extrait du journal de Jean-Pierre Borgognon, de Riex. — Extrait du livre de M. F. Isabel, à Antagnes.)

17. *1816. L'année de la misère à Morges.* La taxe du pain (Journal de Morges du 30 mai 1916.)

18. *Il y a cent ans.* Extrait du livre de raison du régent Roch, de Château-d'Œx. (Le Progrès. Journal du Pays d'En Haut vaudois, Nos des 9 et 12 février 1916.)

19. *A. Roulier.* L'année de la misère. (La Revue, No du 13 février 1916.)

20. *A. Grandjean :* Il y a cent ans. L'année du cher temps dans le canton de Neuchâtel. *(La Famille,* Lausanne, 1916.)

21. *Maurice Gabud :* L'an de misère au Val de Bagnes (1816). (Annales valaisannes, 1916, No 1. Imprimerie Pache-Varidel, Lausanne.)

22. *Journal de Marc-Jules Suès,* pendant la Restauration genevoise, 1813-1821, publié par Alexandre Guillot. Genève, 1913.

23. *Louis Favrat :* L'année de la misère. *Nouvelle.* (Revue suisse, 1856, et Mélanges vaudois, 1894.)

MANUSCRITS

1. *A. Corthésy :* Extraits des *Plumitifs* (protocoles) du Conseil d'Etat pour 1816 et 1817.

2. *Protocoles* de la Municipalité de *Lausanne*, 1816 et 1817.

3. *Jak. Keller-Ris*, à Berne : *Das Hungersjahr.* (Etude présentée à la Société d'histoire de Berne, 1917.)

Marc HENRIOUD.